

• (2020)

La deuxième lacune, très grave à nos yeux, même si tous les députés ne partagent pas notre avis, c'est qu'on n'exige pas la divulgation des contributions à la campagne électorale. Nous reconnaissons volontiers que l'entière divulgation susciterait des difficultés, des problèmes, surtout dans le cas des particuliers et des contributions modestes. Mais j'estime qu'en fonction de la marche efficace de la démocratie ces problèmes sont mineurs comparés aux problèmes créés par la situation dans laquelle des sociétés toutes-puissantes peuvent verser des sommes énormes aux partis de leur choix sachant qu'elles n'ont pas à le divulguer au public.

Puis-je rappeler à la Chambre que ma déclaration—qui a souvent été répétée par des députés de mon parti relativement au financement des vieux partis—s'appuie sur une déclaration faite le 14 février 1972, à Ottawa, par le président pour l'Ontario du Red Carnation Fund du parti libéral, M. R. G. Renkin. Il a parlé en termes très clairs et sincères. Il a dit:

Le parti libéral fonctionne depuis nombre d'années grâce à l'appui de 95 grandes sociétés canadiennes.

Je soutiens de toutes mes forces qu'il faut mettre fin à ce genre de situation. La politique canadienne en souffre depuis trop longtemps.

M. Yewchuk: Qu'y a-t-il de mauvais là-dedans, Stanley?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce qu'il y a de mal, c'est que cela permet à des intérêts privés de contrôler les affaires de l'État en versant les contributions qui permettent à des partis de dépenser tout l'argent qu'ils désirent pour l'emporter au scrutin.

M. Yewchuk: Où en est la preuve?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si mon honorable ami n'avait pas proposé l'ajournement du débat cet après-midi, il aurait pu poursuivre son discours et nous donner cette preuve d'une façon ou d'une autre, mais cela fait partie de l'histoire du Canada. Il y a eu des scandales par le passé et des humiliations attribuables au genre de contributions que des entreprises privées ont fournies à nos deux vieux partis. Nous croyons très fermement que si nous devons régler le problème des dépenses d'élection, nous devrions guérir cette plaie. Modifications cette inique situation en exigeant la divulgation de toutes les contributions électorales.

Cette recommandation a souvent été faite durant l'étude de cette question, mais le gouvernement n'a pas jugé

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

nécessaire de l'inclure en rédigeant ce bill. Nous trouvons quelque peu étrange qu'en ce qui concerne les dégrèvements d'impôts pour des contributions, il faille remettre des rapports confidentiels au ministre du Revenu national (M. Gray). Je me demande comment celui-ci peut avoir cette information à ce titre, savoir quelles contributions ont été faites à notre parti et à tous les autres, mais ne pas l'avoir aussi en sa capacité d'homme de politique ou de membre du gouvernement au pouvoir.

Selon nous, si quelqu'un doit recevoir un tel renseignement, ce devrait être quelque représentant indépendant du Parlement plutôt qu'un ministre. Je le dis en passant seulement, car je veux surtout faire observer qu'à notre avis un bill qui traite des dépenses électorales en 1972 mais qui ne touche pas à la question de divulgation ne mérite pas l'appui de la Chambre. Un projet de loi qui ne prévoit pas une telle disposition devrait recevoir le traitement proposé cet après-midi par le député de Peel-Sud (M. Chappell), bien que—et je tiens à le préciser—il ne l'a pas proposé pour cette raison-ci mais pour plusieurs autres. Un bill de ce genre devrait être renvoyé pour être libellé de façon à tenir compte des problèmes qui se posent vraiment.

Une autre faiblesse du bill se rapporte au remboursement, et je voudrais . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député d'Athabasca (M. Yewchuk) demande la parole pour invoquer le Règlement.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je me demandais si le député me permettrait de lui poser une question. Si, comme le député l'a déclaré, les contributions des sociétés versées aux divers partis mènent à la corruption, je serais fort curieux de savoir comment la divulgation des noms des sociétés pourrait arrêter une telle corruption.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je dis que la lumière du jour guérit bien des maux. Oserais-je dire que certains aiment l'obscurité parce que leurs actions sont mauvaises. Bon, je l'ai dit. Ce qu'on fait dans l'obscurité peut être beaucoup plus mauvais que ce que l'on fait au grand jour. A mon avis, si l'on enseignait le public sur les sources de soutien du parti libéral, du parti conservateur progressiste, du parti néo-démocrate ou du parti créditiste, le pays connaîtrait au moins l'origine de ce soutien, et certaines choses qui se passent maintenant n'arriveraient pas. Les citoyens du pays seraient beaucoup plus libres et à même de prendre une décision quant au parti qui devrait être appuyé lors d'élections.